



**NADAL 2024**

Grand-Duché de  
Luxembourg

## **Discours d'ouverture.**

**27 mai 2024.**

[Martine Solovieff, Présidente de NADAL 2024, Procureur général d'État, Luxembourg](#)

Madame la Ministre,

Monsieur le Président de la Cour supérieure de justice et de la Cour constitutionnelle,

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions européennes,

Mesdames et Messieurs les invités d'honneur,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

C'est un grand honneur et un plaisir pour le Luxembourg de pouvoir accueillir la 15<sup>e</sup> réunion du Réseau NADAL qui est le réseau des Procureurs généraux ou institutions équivalentes près les Cours suprêmes créée par Jean-Louis NADAL, Procureur général honoraire près de la Cour de cassation de Paris de 2004 à 2011.

Lors de nos réunions, les plus jeunes d'entre vous s'interrogeaient sur l'origine du nom de notre Réseau. C'est bien pour cette raison que j'ai eu l'idée d'inviter le créateur à notre 15<sup>e</sup> réunion à Luxembourg.

Jean-Louis NADAL avait accepté notre invitation, mais en raison d'un contretemps personnel il a dû annuler son déplacement, mais je ne voulais pas vous priver de ses paroles qu'il a bien voulu m'adresser et qui marquent bien l'esprit de notre Conférence :

*« Madame le Procureur général d'Etat,*

*Je suis vraiment désolé de ne pas être à vos côtés. C'était pour moi un immense honneur de revivre en cette circonstance toute la dynamique que j'avais déployée avec le concours actif et déterminé des procureurs généraux européens pour donner du sens à la coopération efficace entre nos parquets.*

*Je suis, Madame le Procureur général, profondément désolé et j'espère que d'autres occasions pourront nous permettre de nous voir et d'échanger sur la place de nos Institutions au sein de nos pays respectifs.*

*Merci, Merci encore d'avoir pensé à m'associer à cet événement et croyez avec mes vifs regrets, chère Collègue, en l'expression de mes hommages les plus respectueux.*

*Bon courage pour cette Conférence et que VIVE le Réseau NADAL. »*

A une époque où nous assistons à des dérives totalitaires et à une opinion publique marquée par des propos antisémites il nous appartient en tant que Procureurs généraux de porter haut les principes de l'Etat de droit et de nous unir pour les défendre dans nos Etats respectifs, mais surtout et bien plus dans toute l'Europe.

Le principe de la séparation des pouvoirs invoqué trop souvent par ceux qui n'en sont certes pas les meilleurs gardiens est un principe qui nous est cher et qui se doit de garantir l'indépendance de notre Justice au service de nos concitoyens.

Ces réunions communes sont importantes alors qu'elles nous rapprochent même si nous avons des systèmes judiciaires différents.

Après les échanges que nous avons eus lors de nos Conférences en 2022 et 2023 sur l'adaptation de nos statuts depuis lors déposés à Paris auprès de la Préfecture il nous appartient maintenant d'aller de l'avant et de nous doter d'une structure plus permanente.

Nous nous y sommes appliqués, mais le chemin sera long.

Le Réseau est un forum qui nous permet de nous échanger, de discuter et de nous rapprocher.

Mais il ne nous appartient pas de nous échanger en vase clos, mais c'est l'occasion de renforcer les relations avec les institutions européennes, la CEDH, la CJUE, la Commission européenne, le Parquet européen sans oublier EUROJUST et bien évidemment tous nos autres observateurs et membres ainsi que les représentants les Etats en procédure d'adhésion.

Nous aurons aussi l'honneur d'accueillir par vidéoconférence notre collègue Monsieur Andriy KOSTIN Procureur général d'Ukraine auquel nous témoignons toute notre solidarité. Ceci montre aussi que nous voulons encourager et étendre notre coopération avec les Etats tiers à l'Union européenne ou Etats sur le point d'entamer la procédure de l'adhésion.

Nous avons choisi de traiter lors de notre premier panel le sujet de la rétention des données, mesure phare de nos instructions pénales. Il nous appartiendra au regard des jurisprudences de la CEDH et de la CJUE de connaître les réponses législatives et jurisprudentielles données en particulier en Estonie, en Irlande et en France et ce suite à l'arrêt DIGITAL RIGHTS du 8 avril 2014 suivi notamment de l'arrêt de la QUADRATURE du NET du 6 octobre 2020 sinon l'arrêt du 20 septembre 2022 SpaceNet AG et Telekom Deutschland GmbH.

Le Luxembourg a quant à lui déposé en date du 3 février 2023 un projet de loi suivant en grande partie l'exemple de la législation belge du 30 juin 2022 relatif à la collecte et à la conservation des données d'identification et des métadonnées dans le secteur des communications électroniques.

La procédure législative est en cours.

Une visite à la CJUE ayant son siège à Luxembourg était incontournable alors que notre pays est la capitale de la Justice de l'Union européenne. La Cour encourage les échanges qui lui permettent surtout de cerner la perception de sa jurisprudence par nos autorités judiciaires respectives. Il nous appartient de nous ouvrir à ces discussions et d'affirmer notre présence. Ces échanges nous permettent de nous orienter dans nos fonctions respectives, mais c'est ce dialogue qui renforce la confiance mutuelle réciproque et qui est le gage de notre coopération.

C'est sur ces quelques paroles que j'entends terminer mon discours.

Je vous remercie pour votre attention.